

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015 Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Numéro de la substance : 000070000019 NAH Code de la substance : A-11234 A

AGITAGARD 10 WG Nom commercial

> AGITA 100 PLUS AGITA 10 WG

CGA293343 WG (10) Nom du produit

Type de la préparation Granulés à disperser dans l'eau CGA 293343; Thiamethoxam Matière active

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Insecticide: Contrôle des mouches

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Novartis Animal Health Inc.

Schwarzwaldallee 215 CH - 4058 Basel

Suisse

Téléphone : +41616971111

Adresse e-mail msds.nah@novartis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Téléphone (24 h) +41 61 696 33 33

Information d'urgence concernant le transport, voir numéros de téléphone dans les documents de transport

concernant le stockage, voir numéros de téléphone de l'organisation locale Novartis

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1	H400	
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1	H410	

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Très toxique pour les organismes aquatiques, per	ut entraîner des R50/53
effets néfastes à long terme pour l'environnement	t aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Pictogrammes de danger Environnement Mention d'avertissement Attention

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des Mentions de danger H410

effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le Conseils de prudence

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération

agréée.

Composants dangereux Thiamethoxam



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0 Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

Étiquetage selon les Directives CE67/548/CEE1999/45/CE

Symbole(s)

Symbole(s) Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des

effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

> En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui S46

> > montrer l'emballage ou l'étiquette.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants dangereux Thiamethoxam

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Identification	NoCAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No	o 1272/2008	Concentration (% w/w)
Thiamethoxam	153719-23-4	F, Xn, N R11 R22 R50/53	Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 (orale) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H228 H302 H400 H410	10.00
Z)-tricos-9-ene	27519-02-4	Xi; R43	Skin sens. 1	H317	> 0.01 - < 0.10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Eloigner la personne atteinte de la zone dangereuse et l'amener dans une pièce

bien aérée ou à l'air frais. La protéger de l'hypothermie.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les

vêtements contaminés et les chaussures.

Contact avec les yeux Rincer les yeux avec de l'eau propre durant plusieurs minutes et appeler

immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer Ingestion

l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour chez l'homme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidotes Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015 Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2) ou eau pulvérisée (ne pas

utiliser un jet d'eau sous pression).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de

santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un équipement de protection individuel. En cas d'incendie, porter un

appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures de lutte contre

l'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les

canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour

l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Stockage

Précautions pour le stockage

en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Casse de stockage (Novartis) : 9

Température de stockage: : min. 2 °C - max. 30 °C

Autres données : Conserver dans le conteneur d'origine.

Protéger de la lumière, de l'humidité et ne pas endommager.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle			
Identification	NoCAS	Remarques	Limite(s) d'exposition
Thiamethoxam	153719-23-4	Novartis Limite d'exposition interne (NPIEL) 8 h TWA	0.042 mg/m3





conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015 Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir priorité sur l'utilisation

d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Manipulation ouverte

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Vêtements légers de protection

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du

produit

Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.

Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : blanc - beige

Odeur : inodore

Masse volumique apparente : 0.5 - 0.7 gcm3

pH : 6.8 - 8.8

Milieu: dans l'eau déionisée - 1 %

Miscibilité avec l'eau : miscible

Propriétés comburantes : Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés

comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Inflammabilité : pas facilement inflammable

Méthode: Inflammabilité (solides)

pas de formation de gaz

Méthode: Inflammabilité (au contact de l'eau)

Température d'auto-

inflammabilité

Remarques: non auto-échauffant

Température d'inflammation : Température relative d'inflammation spo

Température relative d'inflammation spontanée pour les solides: non détecté

Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.

Test temperature: 220 °C

Sensibilité aux chocs : non explosif

non sensible à la friction non sensible au choc

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité Chimique : Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.





Version: 5.0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 03.02.2015 Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

dangereux prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 > 5,000 mg/kg

Espèces: rat

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 > 20,000 mg/m3

Espèces: rat

Durée d'exposition: 4 h

Dérivés de la/des matière(s) active(s)

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 > 2,000 mg/kg Espèces: rat

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau

Espèces: lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux

Espèces: lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation : non sensibilisant

Espèces: cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l

Espèces: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

Toxicité pour les invertébrés

aquatiques

CE50 > 100 mg/l

Espèces: Daphnia magna (Grande daphnie)

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

CL50 env. 69 mg/l

Espèces: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

CE50 env. 0.14 mg/l Espèces: Cloeon sp. Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

Toxicité pour les algues : CE50r > 100 mg/l

Espèces: Selenastrum capricornutum (algue verte)

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015 Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.

Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éliminer les déchets chimiques

en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. En accord avec les réglementations internes, locales et nationales. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.

Emballages contaminés : Pour les grands emballages vides, envisager le recyclage. Emballages

endommagés: les mettre tels quels dans des emballages plus grands. Emballages Vides: Les mettre dans un incinérateur agréé pour produits chimiques. En accord avec les réglementations internes, locales et nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition : NoTmpCon

Transport par route (ADR/RID)

Numéro ONU : 3077
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9 E
Numéro d'identific. du danger : 90
Code de restriction en tunnels : (E)

Nom d'expéd. d. Nations unies : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Nom(s) technique(s) : (Thiamethoxam)

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU : 3077
Classe : 9
No EMS : aucun(e)
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9 E

No. Etiquetage : 9 E
Polluant marin : Polluant marin

Nom d'expéd. d. Nations unies : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Nom(s) technique(s) : (Thiamethoxam)

Transport aérien (ICAO/IATA)

Numéro ONU : 3077
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9

Nom d'expéd. d. Nations unies : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

Nom(s) technique(s) : (Thiamethoxam)

Livraison par poste - Suisse : 3 Quantité limitée

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Seuil quantitatif (Suisse - OPAM) : 2,000 kg

Risques d'incendie d'après : F4 S CO PN1

SPI (Suisse)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation : non requis





conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015 Date d'impression 03.02.2015

AGITA 10 WG

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

	Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3 Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.			
R11	:	Facilement inflammable.		
R22	:	Nocif en cas d'ingestion.		
R50/53	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
R43	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.		
H228	:	Matière solide inflammable.		
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.		
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.		

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.